

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° = 24568

ANPLU

Déclaration de Maladie : N° P19- 0002931

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12571 Société : RAVI

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : M'HASSEH MEHDI Date de naissance : 29.07.1987

Adresse : RESIDENCE CASAVIEU Imm. 3. Appt 22 NASSIM

Tél. : 0661931211 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Y. El Gueddari
Maladies Allergiques
Médecine du Sport
5, Rue Tabariya - Rabat
Tél: 05 37 70 16 97

Date de consultation : 20 JAN. 2020

Nom et prénom du malade : BAZZA Rajae Age: 31 Ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie Réputative

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 05.03.2020

Signature de l'adhérent(e) : 

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 JAN 2020	Ca		# 300,000 X	Docteur Y. EL Ouardi Malades de l'Algérie Médecine du Sport 5, Rue Tabartia - Rabat 05 27 70 16 97

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL ALIA Dr BENCHERKOUN Driss 83, Bd. Massira Al Khadra Tél: 05 22 23 75 22 - Gasa	2010.11.20	3 119.12

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

(Asthme - Rhume - Eczémas)

Membre de la société Française
d'Allergologie et d'Immunologie Clinique

C.E.S DE BIOLOGIE ET DE MEDECINE
DU SPORT



خريج كلية الطب ببنانسي (فرنسا)
المناعة والحساسية

(الديقة - الزكام - كزيمة)

عضو في الجمعية الفرنسية لأمراض
المناعة والحساسية

الطب الرياضي

Rabat, le 20 JAN. 2020 الرباط، في

7/19/2020 *Jay BAZZA Rajae*

1/ Staloral 3x3 SP. SF 1/10

1/3 coffrets de 3
120,70 6 gtes le paquet

LOT: 077
PER: OCT 2021
PPV: 120 DH 7és

1/ Aerius Syg 8 (30)
1/10,00 3 (0.0.1) x

LOT: GA91022
PER: 09/2021
PPV: 110 DH 00

LOT: 077
PER: OCT 2021
PPV: 120 DH 70

LOT: 077
PER: OCT 2021
PPV: 120 DH 70

1/ Jetanaf 140 de
21,50 (2.0.0) x 3

LOT: GA91027
PER: 09/2021
PPV: 110 DH 00

1/ Tigralgique 90
69,00

LOT: GA91026
PER: 09/2021
PPV: 110 DH 00

5/ Docinox

SP AL 100

PHARMACIE
CHEKRO
Sofra 4
9/19/2022

équements passa

LOT: 190173
DLUO: 04/2022
69,00DH

89,80 6/ Apxol spray bucal
2 flv x 31 Arg

El Gu
aigues
itron
LOT 190661
2022/10
PPC: 89,50 DH

خلف سينما الملكي - الرباط - الهاتف / الفاكس: +212 537 701 697

5, Rue TABARIYA, N° 3, 1er Etage (Derrière Cinéma Royal) - Rabat Centr